

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (CP) - Le taux horaire de prise en charge est un forfait

Publics éligibles au CP	AUTRES PUBLICS						PUBLICS SPECIFIQUES (bénéficiaire RSA, ASS, AAH, salarié en CUI avant CP, salarié de - 26 ans sans diplôme obtenu)					
	Diplômes	Reconnaissance CCN, Titre RNCP	CQP Branche (hors CQP Technicien vendeur en produits sport option "glisse")	CQP Technicien vendeur en produits sport option "glisse"	CQP Commerce des armes et munitions	Autres CQP	Diplômes	Reconnaissance CCN, Titre RNCP	CQP Branche (hors CQP Technicien vendeur en produits sport option "glisse")	CQP Technicien vendeur en produits sport option "glisse"	CQP Commerce des armes et munitions	Autres CQP
Qualification visée dans le Contrat de professionnalisation												
Financement des heures de formation, d'accompagnement et d'évaluation	8,50 €/h	9,15 €/h	13 €/h	16,5 €/h	9,15 €/h	Pas de prise en charge	15 €/h	15€/h	15€/h	16,5€/h	15€/h	Pas de prise en charge
Rappel des durées minimum et maximum	<ul style="list-style-type: none"> 150 h minimum Durée de la formation comprise entre 15 et 25% de la durée du contrat, celle-ci peut être étendue au-delà de 25 % (cf. disposition Accord de branche) Durée du contrat comprise entre 6 et 12 mois, celle-ci peut être portée à 24 mois (cf. dispositions Accord de branche) 											
Rémunérations minimales	niveau		16 à 20 ans				Age du bénéficiaire			21 à 25 ans		au moins 26 ans
	< Bac pro		55% SMIC							70% SMIC		Min. SMIC ou 85% de la rémunération minimale CCN
	≥ Bac pro		65% SMIC							80% SMIC		

NB : le nombre de salariés en contrat ou période de professionnalisation pour des diplômes Education Nationale : pas plus de 10% de l'effectif de l'entreprise (avec maximum 1 salarié en formation « BTS » pour les entreprises de moins de 10 salariés)

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Prise en charge	Consulter les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage des branches de l'Opcommerce : https://www.lopcommerce.com/telecharger/#Contrat%20d%27apprentissage			
	Si la certification visée n'apparaît pas dans ce référentiel, conformément au décret n° 2019-956 du 13/09/2019, la CPNEFP sera saisie pour proposer un niveau de prise en charge qui devra être validé par France Compétences. Dans cette attente et conformément au décret ci-dessus, les valeurs d'amorçage suivantes seront retenues : - Certification de niveau 3 (CAP, BEP, ...) : 6.100 € - Certification de niveau 4 (BAC, ...) : 7.700 € - Certification de niveau 5 (BTS, DUT, ...) : 7.600 € - Certification de niveau 6 (Licence, ...) : 6.800 € - Certification de niveaux 7&8 (Master, ...) : 7.500 €			
Rémunérations minimales	Contrat apprentissage	Age de l'apprenti		
		Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans
	1ère année	27% SMIC	43% SMIC	53% SMIC*
	2ème année	39% SMIC	51% SMIC	61% SMIC*
	3ème année	55% SMIC	67% SMIC	78% SMIC*
				26 ans et plus
				100% SMIC*

*ou Salaire Minimum Conventionnel si plus favorable.

EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE (EFT CP)

Exercice de la Fonction Tutorale pour un contrat de professionnalisation	TUTEUR - 45 ANS		CP/publics spécifiques ou TUTEUR >= 45 ANS	
	CQP Technicien Vendeur en produits sport option "glisse"	Autres formations	CQP Technicien Vendeur en produits sport option "glisse"	Autres formations
	230 €/mois/6 mois	Pas de prise en charge	230 €/mois/6 mois	Pas de prise en charge

EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE (EFT CA) (applicable aux contrats d'apprentissage dont la formation débute à compter du 01/09/2020)

Exercice de la Fonction Tutorale pour un contrat d'apprentissage	TUTEUR - 45 ANS		CA/publics spécifiques ou TUTEUR >= 45 ANS	
	230 €/mois/3 mois		230 €/mois/3 mois	

FORMATION TUTEUR ET MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Formation tuteur et maître d'apprentissage	Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 €/h, dans la limite de 40h maximum
--	---

**RECONVERSION OU PROMOTION PAR L'ALTERNANCE (ProA) -
 Le taux horaire de prise en charge est forfaitaire.**

Qualification visée dans la ProA	La Reconversion ou promotion par l'alternance (ProA) est un dispositif créé par la loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018, dont l'objet est de permettre au salarié de changer de métier ou de profession ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle.		
Publics éligibles	Tout salarié n'ayant pas atteint un niveau de qualification sanctionné par une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L.6113-1 et correspondant au grade de licence.		
Rappel des durées minimum et maximum	* 150 h minimum * Durée du contrat comprise entre 6 et 12 mois * Durée de la formation comprise entre 15 et 25% de la durée du contrat		
Actions éligibles	Certifications professionnelles définies par accord de branche étendu	Accompagnement VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) Tous publics (spécifique ou non)	Socle de connaissances et de compétences Tous publics (spécifique ou non)
Financement des heures de formation, d'évaluation et d'accompagnement	L'ordonnance du 21 août 2019, dite ordonnance "coquille" précise qu'un accord de branche étendu doit définir les certifications professionnelles éligibles à la Pro-A, lesquelles doivent correspondre à des emplois "menacés" ou "sensibles". Dans l'attente de l'extension de l'accord, pas de prise en charge de ces actions		9,15 €/h dans la limite d'un plafond de 3 000 €

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DE - DE 50 SALARIÉS (hors entreprises organisées en réseau ayant conventionné avec l'Opcommerce)

Effectif de l'entreprise	Compétences +	Actions Collectives Click & Form
Moins de 11 salariés	Prise en charge des coûts pédagogiques au réel, des frais de salaires plafonnés à 14,50 €/h et des frais annexes au réel, dans la limite de 2 000 € par entreprise et par an.	Accès au catalogue Click & Form, dans la limite de 2 inscriptions par entreprise et par an.
De 11 à 49 salariés	Prise en charge des coûts pédagogiques au réel, des frais de salaires plafonnés à 14,50 €/h et des frais annexes au réel, dans la limite de 2 000 € par entreprise et par an.	